

17 mai : Journée de mobilisation contre l'homophobie

Rassemblement parisien à 19h devant la Fontaine Stravinsky (M° Métro Rambuteau, Les-Halles ou Châtelet)

Depuis son annonce, le projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe a fait l'objet d'attaques et d'injures homophobes proférées en toute impunité. Face à cette « libération » de paroles haineuses et de violences physiques, les réactions sont généralement passives, timorées, complaisantes quand elles ne sont pas, le plus souvent, inexistantes.

Comment admettre que les pouvoirs publics, garants des lois, laissent les délits d'opinions se multiplier publiquement sans être condamnés ? Comment s'étonner alors de la banalisation des comportements discriminatoires dans la population surtout lorsqu'ils sont confortés par des discours dits scientifiques, naturalistes, culturalistes ? Comment interpréter que le gouvernement s'abrite désormais derrière la décision du Conseil d'éthique pour masquer son propre recul quant à la PMA ?

Les « acteurs et actrices du débat » ne cessent d'alléguer qu'ils et elles ne sont en rien homophobes.

Et pourtant, il n'y a pas d'autres mots pour désigner ce refus de l'égalité des droits pour les couples homosexuel-les. Ces décisions concernent des vies particulières et ces propos alimentent des souffrances réelles dans toute la population, notamment chez les jeunes frappé-es d'un taux de suicide alarmant, ou comme ces agressions physiques insupportables contre les personnes homosexuel-les.

L'homophobie trouve également son écho dans le monde du travail : placardisation, harcèlement, discrimination salariale, insultes, sarcasmes... C'est pourquoi, pour la journée mondiale contre l'homophobie le 17 mai, Solidaires appelle à participer à toutes les mobilisations organisées ce jour-là.

L'Union syndicale Solidaires s'inscrit dans la lutte contre l'homophobie et revendique pour les homosexuel·les et pour toutes les minorités opprimées par les normes de genre :

- l'égalité de droit plénière en matière d'adoption et de filiation
- la levée de toute discrimination dans le monde du travail
- la fin de la psychiatrisation des personnes trans
- l'abolition des actes médicaux forcés pour les trans comme pour les intersexes

Rappel de la loi : Dans le code pénal (art.132-77) l'homophobie est une circonstance aggravante lorsque l'infraction a été commise pour un motif homophobe. La loi punit également la publication de propos injurieux, diffamatoires ou caractérisant une provocation à la discrimination ou alors à la violence envers des personnes homosexuelles.

Source : <https://solidaires.org/article44565.html>